



**MAIRIE
DE
VENDAT**

TEL. 04 70 41 40 50

03110 VENDAT

Télécopie 04 70 41 43 41

AVIS DU MAIRE
INFORMANT LES ASSOCIATIONS
DU RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application de l'article L123-6 du code de l'action sociale aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) va procéder au renouvellement de ses membres nommés.

Le Conseil d'administration comprend, outre Monsieur le Maire, Président du CCAS, **des membres représentant des associations à caractère social** œuvrant dans les domaines suivants :

- Associations de personnes âgées et de retraités
- Associations de personnes en situation de handicap
- Associations d'insertion et de lutte contre les exclusions
- Associations familiales

Appel à candidatures

Les associations locales relevant de ces catégories sont invitées à proposer des représentants susceptibles de siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Délai de dépôt

Les propositions doivent être adressées à Monsieur le Maire dans un délai de 15 jours à compter de la publication du présent avis.

Dossier de candidature

Chaque candidature doit comporter :

- une lettre de proposition signée par le responsable de l'association
- les coordonnées complètes du candidat proposé
- un justificatif attestant de l'activité de l'association dans le domaine concerné

Modalités de transmission

Les dossiers peuvent être envoyés :

Par courrier : Monsieur Le MAIRE -Mairie – C.C.A.S - 3 rue des Landes-03110 VENDAT

Par courriel : mairie.vendat@wanadoo.fr

Fait à Vendat, le 01-04-2026

Le Maire,



Jean-Marc GERMANANGUE